



© Yan Dehais

Le Campignois

Publication communale d'information

Éditée par la Mairie

Le Mot du Maire :

C'est la diversité de nos villages qui fait l'identité de la France. Dans le mouvement d'uniformisation qui nous guette, à l'heure où certains sociologues cultivent l'idée que « la ruralité est morte », nous faisons quotidiennement la démonstration du contraire. Si les plus beaux villages sont le fleuron de notre patrimoine, tous les villages du pays incarnent à la fois le passé, le présent et le futur de nos territoires. Entre le néo-rustique essoufflé et un pseudo urbain ridicule, une autre voie pour nos villages est possible. Pour cela, il faudrait commencer par annoncer clairement, le rôle attendu des territoires et des acteurs, et en particulier celui des territoires ruraux.

Il existe un ministère de la ville mais pas de ministère de la ruralité ? Comment alors établir une réflexion voire une complémentarité urbain/rural ?

Outre le fait que le monde rural n'intéresse, juste à peine, les médias nationaux qu'à l'occasion d'élections, il ne faudrait pas oublier l'essentiel portant sur les 36 000 maires de France qui administrent tous les jours la vie de leurs concitoyens, souvent dans des conditions difficiles et travaillent au développement de 90% du territoire français. De plus en plus d'habitants, (22 millions) résident dans les petites communes.

Il serait grand temps d'aborder enfin, et n'est-ce pas le meilleur moment, les questions de ruralité, d'équilibre du territoire, d'organisation territoriale, d'éloignement des services publics, d'allègement des normes administratives qui pèsent sur les communes.....

La campagne n'est pas qu'un espace où l'on vient se détendre et se ressourcer en faisant 2 heures d'autoroute, c'est aussi pour certains un lieu de vie, de travail, d'éducation, de culture, de loisirs...et devrait aussi donc être un espace totalement convié à l'élaboration de décisions, à fortiori quand elles le concernent. Il en va de la liberté démocratique.

Cordialement, Jean-Marc Bisson

Les Prochains rendez-vous ...

- **samedi 8 avril 2017** : 11h - Place de la pelouse - Chasse aux œufs et Rallye vélos l'après-midi organisé par le Comité des Fêtes
- **dimanche 23 avril 2017** : élections présidentielles 1^{er} tour
- **dimanche 7 mai 2017** : élections présidentielles 2^{ème} tour
- **dimanche 14 mai 2017** : foire à tout organisée par le Comité des Fêtes – Exposition de voitures anciennes
- **vendredi 19 mai 2017** : repas organisé par le Club de Foot - salle des fêtes à partir de 19h
- **samedi 20 mai 2017** : repas des voisins organisé par le Comité des Fêtes – 12h Place de la Pelouse suivi d'un concours de pétanque loto du Foot de Campigny Salle des fêtes 20h30
- **dimanche 11 juin 2017** : élections législatives 1^{er} tour foulées et trails des éoliennes
- **dimanche 18 juin 2017** : élections législatives 2^{ème} tour

**Les horaires des bureaux de vote lors des
Élections Présidentielles : de 8h à 19h (au
lieu de 18h)**

Ouverture du secrétariat de la Mairie au public

Le lundi : 14h à 18h

Le jeudi : 14h à 19h

Le vendredi : 9h à 12h

Le 11 Juin 2017, le Running Club Campigny, en association avec la commune de Campigny, organisera sa 5^{ème} édition des "Foulées et Trails des éoliennes".

Au programme 5 courses distinctes, 3 courses "Route" et 2 courses "Trail".

Tous les départs et arrivées ont lieu devant la mairie de Campigny :

08h45=>Trail 24kms

09H15 => Trail 15 kms

09H30 => Route 5 et 10 kms

11H15 => Route 1,3 kms, enfants

Lot à tous les participants. Nombreuses animations en dehors des différentes courses.

Inscriptions limitées à 500 participants sur l'ensemble des 5 courses

(inscriptions en ligne ou papier, plus de détail sur le site du club <http://www.runningclubcampigny.fr/>)

N'hésitez pas à venir nombreux, petits ou grands, coureurs occasionnels ou chevronnés...vous trouverez tous les formats aux « Foulées et Trails des Eoliennes ».

L'association Running Club Campigny, fondée fin 2012, est une association de course à pied (route et chemins) qui se retrouve pour des sorties le Dimanche matin et à différents moments de la semaine. Le club compte maintenant plus de 20 adhérents...n'hésitez pas à les rejoindre le dimanche matin à 9h devant la mairie de Campigny, licenciés du club ou non... Vous serez les bienvenus!

Coordonnées de la Mairie

Tél : 02.32.41.02.52 - Fax : 02.32.41.22.64

Courriel : elus.campigny27@orange.fr

Site internet : www.campigny27.fr

Etat d'avancement du chantier Très Haut Débit

Dans le bulletin communal du 2^{ème} trimestre 2016, nous vous informions du projet de déploiement de la fibre optique sur le territoire. Ou en sommes-nous aujourd'hui ?

Le déploiement du THD sur les 14 communes de l'ancienne Communauté de Communes est piloté par Eure Numérique, syndicat mixte du Département de l'Eure qui assure la maîtrise d'ouvrage. Après l'appel d'offres lancé en 2015, l'entreprise CIRCET a été retenue et assure l'étude et la réalisation : 6 millions d'euros (la Communauté de Communes en finance 20%). L'engagement de CIRCET est un déploiement sur 97% du territoire à fin 2017. Les 3% restant que l'on appelle « prises isolées » seront desservies à l'horizon 2020. Sont considérées comme prises isolées, le groupement d'habitations inférieur à 5 et dont la distance entre chaque est supérieur à 50m et se situant en fin de réseau.

Rappels Très Haut Débit :

- Par le réseau téléphonique et les paraboles :

1996 : arrivée d'internet - Débit maxi = 56Kb/s

2001 : Adsl – Débit = 512 Kb/s

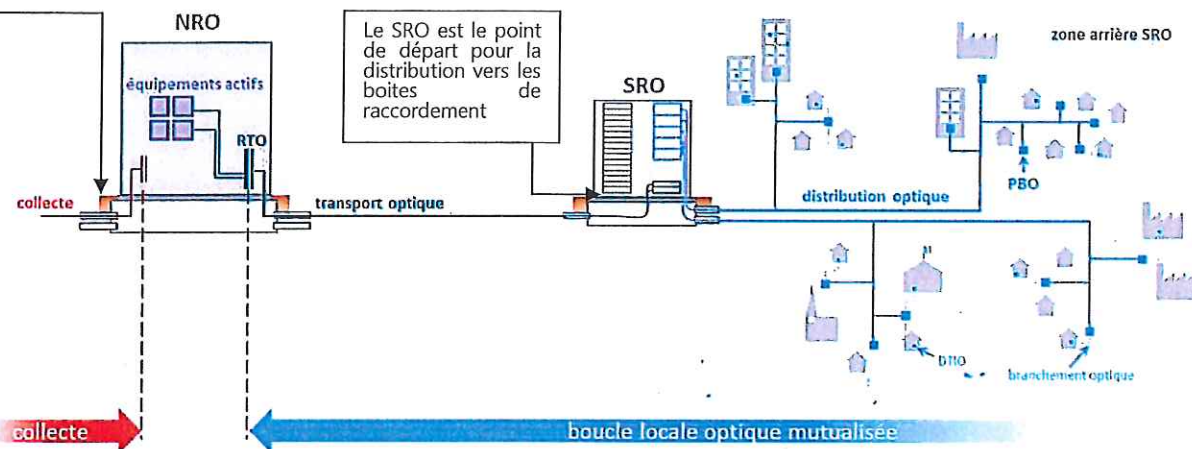
2006 : Adsl – Débit 8 Mb/s

- Par le réseau téléphonique et les paraboles :

2012 : le Très Haut Débit (THD) – Débit = de 50 à 100 Mb/s

NRO ou Shelter
(Pont-Audemer).
Point de
raccordement de
toutes les fibres
de notre territoire

Le schéma ci-dessous présente l'architecture retenue pour les réseaux FTTx Eure Numérique



Les études pour la zone Sud de la Risle (Campigny, Tourville sur Pont-Audemer, Selles, St Symphorien, Les Préaux, Triqueville et Pont-Audemer) sont presque terminées. Le génie civil est en cours et le fibrage a commencé. Concernant la zone Nord de la Risle, les études sont en cours. Le shelter a été posé fin décembre 2016. Les opérations de tirage et de soudure des fils sont actuellement en cours à Pont-Audemer.

Comment vous raccorder quand vous serez éligible à la fibre ?

En vous rendant sur le site <http://eureka-thd.fr/>. Après avoir vérifié votre éligibilité, vous choisirez votre fournisseur d'accès.

A titre indicatif : coût du raccordement dans le forfait standard Eurek@ (jusqu'à 100m entre la PBO et l'habitation) : 60 euros TTC et Frais d'accès au service fournisseurs d'accès internet (Wibox K-net) : 50 euros TTC. Existent également K-net, comcable, ozone...



LES TRAVAUX ACHEVES

Gravillonnage au cimetière

Aménagement d'un parking pour des raisons de sécurité devant le café, place de la pelouse

Enfouissement des réseaux Place de la Pelouse tranche 2 sur 3 (SIEGE+commune)

Une grande majorité des travaux est réalisée par le personnel communal

LES TRAVAUX EN COURS et à VENIR

Aménagement de sécurité devant le café

Poursuite de la sente des écoliers (en attente intervention secomile)

Déploiement de la fibre optique (Eure numérique ; Conseil Départemental et Communauté de Communes) – voir page spécifique dans ce bulletin

Réfection du trottoir Place de la Pelouse devant la mairie prévu au printemps 2017

Eglise : restauration du pignon ouest de l'église (travaux financés avec la vente du presbytère et subvention départementale)

Enfouissement des réseaux : Place de la Pelouse Tranche 3 sur 3 (côté route départementale) et remplacement des lampes à mercure Chemin des Bruyères

Travaux d'accessibilité de la mairie Tranche 1 (avec subventions de l'Etat + Conseil départemental)

Réfection voirie Chemin du Petit Coq

Pose de panneaux de signalisation aux entrées du village

Suite à l'enfouissement des réseaux Place de la Pelouse (tranche 2 sur 3), les anciens poteaux seront déposés par ERDF d'une part et Orange d'autre part. La commune est tributaire de ces 2 prestataires pour ces enlèvements. Les travaux de réfection du trottoir Place de la Pelouse sont prévus au printemps 2017 et vont engendrer une perturbation du trafic et du stationnement devant la Mairie et l'Ecole. Vous êtes donc invités à vous garer Place de l'Eglise. Ce stationnement, à proximité de l'école permet un acheminement des piétons en toute sécurité.

Adoptons les gestes citoyens...

Vitesse, déchets, bruits, feux domestiques, il existe des règles, des codes et des lois permettant à chacun d'évoluer sans gêner l'autre et ne pas le mettre en danger.

Malheureusement, il est fréquent d'assister à des incivilités. Même s'il s'agit d'un petit écart de temps en temps, multiplié par le nombre d'habitants, cela peut entraîner une situation pouvant devenir très gênante ou dangereuse. Il y a aussi, nous le savons des personnes extérieures à la commune qui agissent ainsi. Suite aux nombreuses réclamations en mairie, voici quelques rappels de bons comportements à adopter sans modération pour le bien de tous!

✓ Bien vivre ensemble

Les jours et horaires de tonte et d'utilisation d'engins bruyants notamment dans les zones d'habitat dense (tondeuses, tronçonneuses, taille-haies, perceuses, ponceuses, bétonnières, etc.....) sont les suivants :

du Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 maximum

le Samedi de 9h00 à 13h00 et de 15h00 à 19h00 maximum

Cela n'est pas autorisé les dimanches et jours fériés

En cas de travaux exceptionnels en période non autorisées, discutez avec vos voisins pour faciliter les échanges

✓ Notre cadre de vie à tous

Nous rappelons à tous les habitants que dans le village, chaque propriétaire et locataire doit tondre ou nettoyer l'espace qui se situe devant sa maison le long de la voie publique. Le personnel communal prend en charge les grands espaces, nombreux dans la commune. Petit geste pour chacun, grosse économie pour tous.

✓ La lutte contre le chardon

La période optimale d'intervention pour éviter les propagations au voisinage se situe en mai, juin avant floraison et le stade visé va de jeune plantule de 2 à 4 feuilles à un chardon de 10 cm de hauteur.

✓ Les chiens

Veiller à ce que vos chiens restent sur votre propriété et n'en dépassent pas les limites. Tenez vos chiens en laisse sur la voie publique

✓ Brûlage de l'ensemble des déchets...

L'incinération est interdite entre le 16 mars et le 14 octobre de chaque année (arrêté préfectoral)

✓ Les Dépôts Sauvages, Hélas et toujours...

Nous constatons des abandons sauvages de déchets verts, de détritiques divers... Rappelons que la déchetterie désormais gérée par le SDOMODE depuis le 1^{er} janvier est située à Pont-Audemer et qu'elle est accessible avec une NOUVELLE carte à retirer en mairie en apportant un justificatif de domicile et votre carte grise. Lors des voyages assurez-vous que les déchets sont maintenus correctement afin qu'ils ne s'éparpillent pas sur la voie

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

RUE GUSTAVE EIFFEL A PONT-AUDEMER

LUNDI+JEUDI : 14h à 17h (18h du 1^{er} avril au 30/9)

MARDI+MERCREDI+VENDREDI+SAMEDI : 9h à 12h et 14h à 17h
(18h du 1^{er} avril au 30/9)